

LEDEVOIR

ACTUALITÉS

La vie sauvage,
la chronique de
Jean-François
Nadeau | **A 3**

CAHIER
2

MONDE

« Nous devons mettre fin
à notre guerre » contre la planète,
insiste António Guterres
en vue de la COP25, à Madrid



III QUÉBEC

L'égalité des congés parentaux réclamée

FRANÇOIS DESJARDINS
LE DEVOIR

Des groupes de parents adoptants et des organismes de soutien ont fait front commun dimanche pour presser le gouvernement Legault d'amender son projet de loi 51 afin qu'il offre la même durée de congé aux parents adoptifs qu'aux parents biologiques. Car au sommet des besoins de l'enfant adopté, disent-ils, figure le temps, à la fois pour tisser les liens comme pour s'adapter à son nouvel environnement.

Trois jours après le dépôt du projet de loi visant à bonifier le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et à lui donner plus de flexibilité, ces groupes, appuyés par le Parti québécois, ont re-

proché à la Coalition avenir Québec de perpétuer une situation qu'ils décrivent comme purement discriminatoire.

« Nous demandons une égalité de traitement parce que les enfants ont besoin d'au moins un an à la maison avec leurs parents », a dit Anne-Marie Morel, présidente de la Fédération des parents adoptants du Québec (FPAQ), mère de deux enfants, dont une fille adoptée aux Philippines.

Les familles biologiques bénéficient présentement de 55 semaines de congé au total, c'est-à-dire 32 semaines de congé parental, 18 semaines exclusivement pour la mère et 5 semaines pour le père. Dans le cas d'une adoption, le congé dans son ensemble est de 37 semaines. La CAQ s'était engagée à mettre

un terme à cette situation lors de la campagne électorale, a insisté M^{me} Morel.

Parmi les mesures du projet de loi présenté jeudi par le ministre du Travail, Jean Boulet, figure l'octroi de cinq semaines de prestations exclusives à tous les parents adoptants. En outre, pour une adoption hors Québec, « cinq semaines exclusives supplémentaires seraient ajoutées pour les parents devant séjourner à l'extérieur du Québec ».

En ne proposant pas la même durée de congé parental à tous, a affirmé la députée Véronique Hivon, porte-parole du Parti québécois en matière de famille et mère adoptive, le gouvernement a commis « une énorme omission ».

VOIR PAGE A 4 : CONGÉS

Le Devoir à Venise



Venise croule sous le poids d'une industrie touristique qui a fait main basse sur la Sérénissime. Une situation qui force les habitants à quitter la ville mythique. Suite de notre série de reportages « En eaux troubles », sur le péril de l'eau à travers le monde. VOIR PAGE A 8
ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Bisbille sévère chez les verts

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

La famille verte se déchire. Alors que le chef du Parti vert du Québec (PVQ), Alex Tyrrell, songe à se lancer dans la succession d'Elizabeth May sur la scène fédérale, une fronde s'organise contre lui. Des militants lui reprochent de s'être voté un salaire et de ne pas s'être soumis à un vote de confiance, tandis que le principal intéressé les accuse de « salissage » parce qu'ils ne voudraient pas de lui et de sa vision « radicale » à Ottawa.

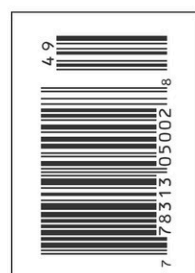
Au cours des derniers jours, le groupe Réforme PVQ a lancé une pétition demandant la tenue d'une assemblée générale spéciale afin de se prononcer sur le leadership de M. Tyrrell. La pétition soutient que le chef a « tiré profit de violations majeures » aux règles du PVQ, notamment parce qu'il touche depuis octobre 2018 une rémunération annuelle de 47 000 \$ et a obtenu une garantie d'indemnité de trois mois de salaire en cas de départ ou de perte de son poste.

« Son salaire a été voté par le conseil exécutif, qui était à ce moment seulement composé de quatre membres, dont Alex. Je trouve ça problématique », explique au *Devoir* Chad Walcott, l'instigateur de la pétition.

VOIR PAGE A 2 : VERTS

INDEX

Avis légaux B2
Culture B7
Décès B4
Editorial A6
Grille TV B7
Idées A7
Météo B6
Monde B1
Mots croisés B6
Religion B6
Société A5
Sports B4
Sudoku B6



Refaire Astérix, sans potion magique

Le dessinateur Didier Conrad fait partie de l'équipe qui assure la pérennité de l'œuvre à succès

FRANÇOIS LEMAY
LE DEVOIR

Astérix célèbre, cette année, son 60^e anniversaire. Ce personnage devenu emblématique par sa fonction de miroir déformant, et surtout amusant, de la société française aura survécu à deux crises majeures. La première étant le décès prématuré de son cocréateur, René Goscinny, en 1977. La deuxième, plus récente, consiste en la passation du flambeau des mains d'Albert Uderzo, qui dessinait et scénarisait, seul, la série depuis la mort de son ami, vers

celles de Jean-Yves Ferri (scénario) et de Didier Conrad (dessin). Ces derniers signaient, en 2013, un premier album, *Astérix chez les Pictes*, reçu tièdement. Depuis, le duo en a fait paraître trois autres, dont le plus récent, *La fille de Vercingétorix*, sorti cet automne, est sans contredit le plus réussi.

Didier Conrad, dessinateur de cette nouvelle aventure, nous parle de cette transition pas toujours évidente et de cette tâche presque irréalisable, presque autant que de trouver le fameux laissez-passer A-38 : assurer la pérennité d'un des plus grands succès de la littérature française.

VOIR PAGE A 2 : ASTÉRIX



Didier Conrad MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

Aventure sous pression

ASTÉRIX

SUITE DE LA PAGE A 1

Aventure qui commence sur les chapeaux de roues, pour Conrad, qui se trouve à être catapulté directement en plein milieu du village gaulois : « La reprise était programmée d'une autre manière. Il y a eu une recherche de scénaristes, avec des candidatures, et le choix s'est porté sur Jean-Yves [Ferri]. Pour le dessinateur, Uderzo avait choisi au départ son assistant [Frédéric Mébarki], qui faisait ses encrages, pour lui succéder, mais ce dernier n'a pas réussi à le faire. Ce n'était pas un auteur de bédé et il n'avait pas le métier nécessaire pour reprendre une des séries les plus emblématiques et les plus abouties dans le genre. Ce qui est logique, quand on y pense, puisque ce n'est pas quelque chose qui s'improvise. »

D'ailleurs, même Uderzo a été surpris de la complexité du processus : « Je pense qu'Uderzo se sous-estimait beaucoup parce qu'il a été surpris de voir à quel point c'était compliqué de le remplacer. Mais c'est normal, c'est son style ! Pour lui, c'est facile, mais c'est difficile pour tout le monde. Et à partir du moment où ils se sont rendu compte de ça, l'éditeur est parti en quête d'un autre dessinateur, il y a eu des candidatures, il y a eu des tests et j'ai été choisi. »

La pression doit être immense. Et elle l'est, pour Conrad, qui ne dispose pas d'autant de temps qu'il l'aurait souhaité : « La pression, c'était horrible la première fois, puisque je n'avais même pas le temps de le faire ! Lorsque j'ai fait les tests, on ne m'avait pas prévenu que c'était pour dessiner cet album-là. J'ai eu huit mois pour faire l'album et apprendre le style en même temps. Je devais faire quelque chose avec, comme référence, des albums qu'Uderzo faisait en neuf mois. Et, en plus, comme il était l'autorité, personne ne lui a jamais demandé de changer des dessins, ce qu'on me demandait tout le temps. Cela m'a fait perdre pas mal de temps

J'ai eu huit mois pour faire l'album et apprendre le style en même temps. Je devais faire quelque chose avec, comme référence, des albums qu'Uderzo faisait en neuf mois.

DIIDIER CONRAD



et j'ai passé pas mal de nuits sans sommeil, ça, c'est sûr. »

De plus, il faut que la chimie prenne entre un dessinateur qui se sent un peu catapulté dans le projet, et un scénariste, alors que les deux membres du duo ne se sont pas choisis, *a priori*. Et qu'ils ont des visions différentes de ce qu'est la bédé. « Même si on a les mêmes lectures, parce qu'on a pratiquement le même âge, on n'a pas la même conception de la bédé. Jean-Yves a une conception qui est beaucoup plus contemporaine que la mienne. Moi, je suis beaucoup plus traditionnel, en fait, le genre bédé franco-belge gros nez, c'est vraiment mon truc. Ferri, lui, fait de la bédé qui est beaucoup plus moderne, dans la lignée de la bédé française, plus introspective, moins formatée en fait. »

Cela revient-il à dire que chacun travaille de son côté, que Ferri arrive avec un scénario que Conrad doit dessiner ? « Pour chaque album, ça a été différent. Le premier, il était complètement écrit quand je suis arrivé. Pour le deuxième [Le papyrus de César], on a essayé de discuter et de travailler ensemble, et on est parti sur une idée qui m'intéressait moi, l'histoire du journalisme et Julian Assange, notamment, et même si Jean-Yves n'était pas trop à l'aise, il a fait les efforts pour que ça passe et ça a assez bien pris. Mais ça a été très dur à faire, on n'était pas d'accord du tout. Dans ce cas, alors, c'est l'éditeur [Céleste Surugue, directeur général des éditions Albert René] qui tranche. On avait commencé l'histoire, on en était au premier quart, et il est intervenu à ce moment-là. »

Mais ce qui pourrait ressembler, de l'extérieur, à une chicane créative épique fait partie du processus créatif, surtout quand la pression est aussi forte. Ce qui ne veut pas dire que le tandem se lance des crayons à la figure : « Non, il faut comprendre qu'au début, personne n'avait choisi personne et que personne n'avait vraiment confiance en soi ou dans les autres, tout le monde avait tendance à douter sur tout, parce qu'on voulait toujours mieux faire. Même Céleste, il a fallu que, petit à petit, il se calme parce qu'il voulait qu'on mette le plus possible de choses qui ressemblaient à du Astérix, pour satisfaire le lecteur. »

On comprend donc que tout le monde a dû apprendre à travailler ensemble, tout en produisant des albums qui se devaient d'être à la hauteur d'une série légendaire. Dans ces circonstances, Conrad pense-t-il que ce quatrième essai est, quelque part, leur véritable premier ? « C'est certainement le mieux fait jusqu'à présent au sens où c'est le plus naturel à lire, je pense. Le rythme est meilleur, les gags sont plus adaptés. C'est vrai que, dans les premiers, il y avait des gags qui étaient forcés, qui ne fonctionnaient pas, simplement parce qu'ils n'étaient pas à l'endroit qu'il fallait. Tandis que là, ils viennent naturellement et, du coup, ils fonctionnent ! »

Bref, imaginez que vous devez faire de la potion magique avec des ingrédients approximatifs, sous le regard de Panoramix et de tout le village gaulois qui s'attend à ce que celle-ci soit au moins aussi bonne, et efficace, que l'originale. Il y a de quoi en perdre son latin.

Le salaire de Tyrrell critiqué

VERTS

SUITE DE LA PAGE A 1



C'est sûr qu'il y a des gens qui ne m'aiment pas. J'avance un programme éco-socialiste de gauche à l'intérieur d'un parti [le PVC] qui est traditionnellement au centre.

ALEX TYRRELL



M. Walcott a été candidat pour le PVQ dans Notre-Dame-de-Grâce en 2018 et a obtenu le deuxième score de la formation avec 6,67 % des voix.

Les statuts et règlements du parti en vigueur à l'époque stipulaient que « les membres du conseil exécutif national [auquel siège le chef] ne peuvent occuper de postes rémunérés par le parti ». Les statuts ont été changés en mars afin de permettre une rémunération. Néanmoins, le chef Alex Tyrrell estime que le tout respectait les règles. « Les deux avocats avec qui j'ai vérifié disent qu'il n'y a aucun problème. »

Selon lui, il n'est pas disproportionné de toucher 47 000 \$ pour diriger un parti politique qui n'a jamais fait élire de député et n'a obtenu que 1,68 % des voix à l'élection de 2018. Ce salaire accapare le quart du budget annuel du PVQ, qui est d'environ 200 000 \$.

« Je ne pense pas que c'est beaucoup, dit M. Tyrrell. A 40 heures par semaine, ça fait 22,50 \$ de l'heure. Normalement, ma semaine compte plus que 40 heures. C'est extrêmement rare que ça se limite à cinq jours par semaine. »

À titre de comparaison, Elizabeth May a touché 50 000 \$ par an lorsqu'elle est devenue cheffe du parti fédéral en 2006, salaire qui est passé à 70 000 \$ en 2010. Elle a cessé d'être rémunérée par le Parti vert du Canada (PVC) lorsqu'elle a été élue à la Chambre des communes en 2011.

L'ex-candidat Walcott s'interroge plus généralement à propos des finances du PVQ. Dans son dernier rapport financier, on peut lire que « l'audit a permis de déceler des lacunes significatives dans le système de contrôle interne pour les charges, à l'exception du loyer et des frais d'audit. Le montant de ces charges pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 229 538 \$. Nous n'avons donc pas été en mesure de nous assurer de la réalité et de l'exactitude des charges. » Le vérificateur indépendant qui a rédigé ce rapport a indiqué au *Devoir* que, pour des raisons de confidentialité, il ne pouvait pas en dire davantage.

Vote de confiance et expulsion

Les finances ne sont pas la seule source d'insatisfaction. Les signataires de la pétition reprochent à leur chef, en poste depuis 2013, de ne pas s'être soumis à un vote de confiance après chaque élection provinciale, comme le prévoient les statuts. M. Tyrrell réfute cette allégation. Il soutient avoir obtenu un appui « unanime » lors de l'assemblée générale de septembre 2015 à laquelle ont participé « une vingtaine de personnes ». Quant au vote devant suivre l'élection de 2018, il devrait avoir lieu... en 2021, dit-il. Cette décision

sera entérinée cette semaine par les instances du parti.

« C'est décevant », note Catherine Polson, elle aussi signataire de la pétition et candidate pour le PVQ en 2018. Elle a obtenu le meilleur score de sa formation avec 6,73 % des voix. « La majorité des chefs de parti ont leur vote de confiance pas mal tout de suite après une élection. [...] Les gens qui veulent un autre chef ou qui sont déçus par les politiques de M. Tyrrell vont partir d'ici 2021. »

Le militant et signataire Joey Leckman est du même avis. Il trouve inacceptable que le vote de confiance soit tenu à peine un an avant le prochain scrutin. « Attendre à minuit moins une pour déclarer un chef, est-ce une façon pour lui de s'assurer que personne ne va voter contre lui parce que la personne qui le remplacera n'aura pas le temps de se préparer ? »

Alex Tyrrell en veut à M. Leckman parce qu'il est aussi vice-président francophone du Parti vert du Canada. Il le soupçonne de piloter la fronde afin de lui bloquer la route à la chefferie fédérale. « C'est sûr qu'il y a des gens qui ne m'aiment pas. J'avance un programme écosocialiste de gauche à l'intérieur d'un parti [le PVC] qui est traditionnellement au centre. » M. Leckman rétorque qu'au contraire, il a utilisé son poste au PVC pour tenter de rétablir les ponts avec la formation sœur du Québec, mais en vain. Alex Tyrrell s'est attaqué à Elizabeth May pendant la campagne électorale fédérale cet automne à cause de sa position sur les sables bitumineux, qu'il jugeait complaisants.

La dernière récrimination des pétitionnaires est que M. Tyrrell a des réflexes non démocratiques. Il a suspendu pour un an le membrariat de Chad Walcott au motif qu'il s'adonne à « la provocation systématique de conflits internes ». « Si vous continuez à tenir des propos diffamatoires ou inappropriés envers l'organisation et son personnel, vos chances de réintégrer l'équipe seront mises en péril », dit la lettre envoyée à M. Walcott et signée par le chef Tyrrell.

M^{me} Polson trouve cette pratique fort contestable. « J'ai l'impression qu'Alex n'est pas trop ouvert aux opinions qui diffèrent des siennes », dit-elle en soulignant qu'elle s'est résignée à signer la pétition lorsqu'elle a constaté qu'elle n'arrivait pas à se faire entendre autrement. « Je trouve l'utilisation du mot "diffamatoire" insultant. Nous avons des critiques solides et j'aimerais qu'il y réponde. »

Joey Leckman soutient pour sa part connaître « six ou sept » membres s'étant fait eux aussi retirer leur carte pour cause d'insubordination. « Il y a un manque de transparence et de démocratie assez sévère avec le chef. »

La pétition a été signée par 137 personnes. Outre M. Walcott et M^{me} Polson, neuf autres candidats à l'élection de 2018 l'ont signée. Le PVQ compte, selon son chef, 1200 membres.

sunwing

Aujourd'hui seulement!

Solde du Cyberlundi

Économisez jusqu'à **40%**

⌚ Réservez dès aujourd'hui
Les places sont limitées!

Mieux Voyager

- ✓ Garantie du meilleur prix
- ✓ Service primé
- ✓ Hôtels et excursions les mieux cotés
- ✓ Nous restons à vos côtés à chaque étape de votre voyage

Mieux Voyager Astuce n°543

Vous avez raté notre Solde du Vendredi fou? Profitez des économies massives de notre Solde du Cyberlundi

Pour voir la liste complète des hôtels et pour des astuces sur comment Mieux Voyager, communiquez avec votre agent de voyages ou visitez Sunwing.ca

Destination en vedette



Cuba
AUTENTICA
Cuba
AUTENTICAMENTE

Solde du Cyberlundi



Réservez une cabine avec balcon au même prix qu'une cabine intérieure
Réservez d'ici le 4 décembre

NCL NORWEGIAN CRUISE LINE

Tout NOUVEAU navire!

Croisière de 7 nuitées dans les Caraïbes incluant le vol!

Norwegian Encore

Cabine avec balcon 5 et 12 janvier **1545\$**

Départs de Montréal. « Solde du Cyberlundi » est une promotion d'une durée limitée, jusqu'à épuisement de stock, applicable à une sélection de forfaits et de dates de départ. Les économies allant jusqu'à 40 % sont calculées en comparant le prix actuel au tarif publié à l'origine, applicables au Royalton Suites Cancun Resort and Spa à Cancun au Mexique pour les départs ayant lieu les 13, 14, 15, 20, 21 et 22 janvier 2020. Les sièges sont sous réserve de disponibilité et leur capacité est contrôlée. Norwegian Encore : l'offre « Réservez une cabine avec balcon au même prix qu'une cabine intérieure » est d'une durée limitée s'appliquant uniquement aux nouvelles réservations effectuées d'ici le 4 décembre 2019, pour les départs du 5 et 12 janvier 2020 jusqu'à épuisement des stocks. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre promotion. Cette offre ne s'applique pas aux voyages de groupe. Les pourboires sont en sus. Port d'attache de Norwegian Cruise Line : les Bahamas. Les vols sont exploités par Sunwing Airlines et TUI Airways. Cette offre peut être modifiée ou retirée à tout moment sans préavis. Pour les modalités et conditions générales de la « Garantie du meilleur prix », visitez le Sunwing.ca. Titulaire d'un permis du Québec n°702928. | 2019-12-02

La vie sauvage

JEAN-FRANÇOIS NADEAU



Au début des années 1960, le photographe Gabor Szilasi est envoyé dans les Laurentides par le Service de Cinéphoto du Québec. Là, on traque le loup sans relâche. Le loup, dit-on, menace le chevreuil. Il faut le tuer. L'exterminer. L'éradiquer. Sur un des clichés de Szilasi, trois gardes-chasse, vêtus de leur uniforme, se tiennent droits, l'air fier, devant les corps raidis d'une trentaine de loups alignés sur un monticule de neige. Quand on y regarde de près, on distingue parmi ces cadavres deux ou trois renards, de même qu'un lynx.

Le loup est alors empoisonné à la strychnine, un puissant poison badigeonné sur des appâts dispersés dans la nature. D'autres animaux que le loup en mangent eux aussi. Et meurent.

Cette campagne de destruction du loup est rappelée par un essai photographique de cette époque signé Marcel Cognac, photographe très doué, hélas à peu près oublié aujourd'hui.

Cette grande peur collective des loups a fait en sorte qu'il n'en existe pratiquement plus au sud du Québec. Tant que les loups n'auront pas leurs historiens, l'histoire sera racontée par ceux qui les ont tués. Il en va de même pour tous les dominés. L'histoire glorifie toujours les vainqueurs, quels qu'ils soient. Autrement dit, l'histoire est écrite par en haut. On oublie volontiers ceux d'en bas, comme s'ils ne comptaient pas. À la télévision, aux bulletins de nouvelles, on le rappelle d'ailleurs tous les jours. À tel point qu'on ne s'en aperçoit même plus.

Chaque jour, on nous indique par exemple l'indice du Dow Jones, celui du TSX, le prix de l'once d'or, celui du baril de pétrole brut. Tout cela comme si votre vie en dépendait, même si à peu près personne ne comprend quelque chose à cette valse à mille temps des indices boursiers et pétroliers.

Au quotidien, sans se poser de question, on finit par croire que la prospérité d'une nation se mesure à coup d'indices économiques tels que le Dow Jones, qui laissent pourtant dans l'ombre le lourd coût humain qui sous-tend cette apparente performance. Nous ne sortons pas indemnes de ce grand conditionnement.

Les statistiques sur les dominés, les vaincus, les opprimés, les indices de la vie des sans-voix, des sans-grade, des sans-dents à bout de nerfs, ces chiffres-là demeurent quasi confidentiels. Ceux-là mêmes dont parlait Gerald Godin — « tous les coincés / des paiements à rencontrer / les hypothéqués à perpétuité / la gang de christs / qui se plaint jamais / les derniers payés / les premiers congédiés » —, on ne donne guère d'outils quotidiens pour suivre la courbe de leur vie. Ce sont pourtant les gens les plus nombreux.

On ne donne pas, au quotidien, le taux de chômage ni le taux de mortalité infantile. On ne dit pas le nombre d'ouvriers blessés ou tués au travail, semaine après semaine. On ne donne pas les chiffres des gens qui attendent pour voir un médecin. On ne chiffre pas le manque de livres dans les bibliothèques des écoles. On ne rappelle pas le taux de plomb et d'autres métaux lourds dans l'eau qui nous entoure. Les taux de glyphosate dans la farine de blé, la base de l'alimentation de notre civilisation, demeurent inconnus, même s'ils nous menacent du cancer. On ne dit pas la progression affolante de nombre d'enfants signalés aux services de la DPJ. On ne rappelle pas les écarts d'espérance de vie selon les régions ou les quartiers. On ne donne pas non plus le tableau des espèces vivantes menacées ou tout simplement en voie d'extinction.

Au quotidien, sans se poser de question, on finit par croire que la prospérité d'une nation se mesure à coup d'indices économiques tels que le Dow Jones, qui laissent pourtant dans l'ombre le lourd coût humain qui sous-tend cette apparente performance. Nous ne sortons pas indemnes de ce grand conditionnement.

L'immense majorité de la planète regarde défiler sur les écrans les chiffres et les images d'un monde imaginaire, plus ou moins étranger à celui où l'on vit. Au sein des pays réputés les plus prospères économiquement, les conflits sociaux sont volontiers passés sous le tapis. En France, après des mois de révolte des gilets jaunes, ce costume voué à rendre visibles des gens qui sont toujours menacés à force de ne pas l'être, on a entendu ces jours derniers que le président Macron avait été bouleversé en assistant à la projection d'une adaptation cinématographique des *Misérables* de Victor Hugo... À certains, le réel apparaît bien lointain. Comme le premier ministre Trudeau, qui annonce que la vie change parce qu'il crée un ministère de la Prospérité de la classe moyenne, comme si cela changeait quelque chose à l'emprise paralysante du Dow Jones sur sa façon d'envisager l'expérience humaine.

Dans Charlevoix, un rare troupeau de caribous forestiers ne cesse de déperir. On le sait depuis des années. Des rapports autant que des observateurs chevronnés ont répété que leur pauvre situation tenait à des coupes abusives de la forêt et à une déperdition constante de leur milieu de vie sous l'effet d'une pression humaine. Cette atteinte à leur écosystème s'est avérée catastrophique.

Il n'y a pas si longtemps, confronté à un même problème en Abitibi, un ministre avait considéré de tout bonnement transporter les caribous restants dans un zoo. Cet espace inventé par l'homme pour qu'il puisse admirer son éclatant triomphe sur la nature n'est-il pas une formidable métaphore d'une époque qui voit dans l'enfermement et le cloisonnement la solution universelle à toutes les difficultés ?

Un rapport rendu public ces derniers jours par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a trouvé mieux pour ne pas accuser l'activité économique d'être seule responsable de la déperdition des caribous. Il montre du doigt le loup comme un responsable de la déperdition des caribous de Charlevoix. Il faudrait les abattre, dit-on, pour mieux protéger les cervidés.

Les prédateurs, en société, ne sont pas toujours ceux qu'on croit.

III LAÏCITÉ

La juge en chef de la Cour d'appel visée par une plainte

Frédéric Bastien accuse la juge Hesler d'avoir manqué à son devoir de réserve

LEÏLA JOLIN-DAHEL
LE DEVOIR

Dans l'appel de la contestation de la Loi sur la laïcité de l'État, la juge en chef de la Cour d'appel du Québec, Nicole Duval Hesler, fait l'objet d'une plainte au Conseil canadien de la magistrature.

La plainte a été formulée jeudi et rendue publique dimanche par l'historien et professeur au collège Dawson Frédéric Bastien. Il estime que la juge en chef a manqué à son devoir de réserve et qu'elle devrait se récuser. En cas de refus de sa part, il demande à ce que la ministre de la Justice et procureure générale du Québec, Sonia Lebel, lui suggère de le faire.

Plus tard en journée, l'ex-candidate du Parti québécois dans Gouin Louise Mailloux a affirmé avoir également porté plainte. « Je viens de soumettre une plainte au conseil de la magistrature concernant la juge en chef Nicole Duval Hesler », a-t-elle écrit sur sa page Facebook. Elle soutient que la juge a « fait preuve de partialité, ce qui est inacceptable ».

M. Bastien, qui réfléchit actuellement à l'idée de se lancer dans la course à la chefferie du Parti québécois, est d'avis que la juge a manqué à son devoir de réserve quant à la Loi sur la laïcité, qui interdit aux employés de la fonction publique en position d'autorité de porter un signe religieux.

Il reproche notamment à la juge, lors d'une rencontre préparatoire, d'avoir suggéré aux avocats des plaignants que la loi 21 « violait peut-être » l'article 28, qui est une disposition de la Charte canadienne des droits et libertés sujette à interprétation.

Pierre Thibault est doyen adjoint de la section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. En entrevue au *Devoir*, il s'est dit « surpris » que la juge en chef de la Cour d'appel suggère aux parties de plaider un article qui n'a pas été évoqué en première instance. « Habituellement, on va en appel sur une erreur de droit. Ici, la juge suggère aux parties de plaider un article dont on sait pertinemment bien qu'il s'agit d'une disposition interprétative de la Charte », explique-t-il.

Opinion politique

Le 26 novembre dernier, lors de l'audience sur la cause, la juge Duval Hesler a également tenu des propos qui, selon M. Bastien, sont l'expression d'une opinion politique. « La juge Duval Hesler s'est déclarée « féministe » [...]. Elle a aussi associé la loi 21 à une réponse aux "allergies visuelles" aux signes religieux », illustre-t-il.

L'historien dénonce la présence annoncée de la juge à un événement organisé le 10 décembre prochain par l'Association de droit Lord Reading, qui s'est

déjà prononcée contre la loi 21. « La juge aide à financer une organisation qui s'oppose activement à la loi qui est l'objet d'un litige devant son tribunal », écrit-il.

Des propos énoncés par la juge sur le multiculturalisme dans un document datant de 2011, intitulé *L'évolution du droit à l'égalité et l'élimination des préjugés inconscients chez les juges*, sont aussi pointés par M. Bastien. Il souligne que c'est « une situation qui la place au centre d'un débat politique et idéologique qui est au cœur de la cause qu'elle doit juger aujourd'hui ».

La contestation de la loi est présentée en délibéré devant trois juges de la Cour d'appel, dont M^{me} Duval Hesler, qui doivent rendre leur décision prochainement. Selon M. Thibault, la juge Duval Hesler peut refuser de se récuser, malgré la demande de M. Bastien. « Est-ce que la ministre de la Justice peut intervenir et suggérer à la juge de se récuser ? Je pense que c'est une décision pour la juge en chef de se récuser ou pas », estime-t-il.

Quant à la plainte déposée devant le Conseil canadien de la magistrature, elle pourrait soit être jugée non recevable, soit valoir un blâme à M^{me} Duval Hesler, avance M. Thibault, qui exclut un scénario où la juge serait destituée.

Jointe par *Le Devoir*, l'attachée de presse de la ministre de la Justice a déclaré ne vouloir faire aucun commentaire avant la décision de la Cour d'appel.



La centrale nucléaire de Pickering, appartenant à Ontario Power Generation, est située aux abords du lac Ontario. KEITH BINNS GETTY IMAGES

III CONSEIL DE LA FÉDÉRATION

Des premiers ministres proposent le nucléaire pour le climat

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Trois des provinces canadiennes s'opposant à la taxe fédérale sur le carbone s'engagent à travailler ensemble pour développer de petites centrales nucléaires et ainsi réduire autrement leurs émissions de gaz à effet de serre. L'Ontario, qui fait partie du trio, estime qu'il y a davantage de potentiel économique de ce côté qu'à acheter de l'hydroélectricité québécoise.

Les premiers ministres de l'Ontario, de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick se sont rencontrés dimanche en marge de la rencontre du Conseil de la fédération se tenant lundi à Toronto. Ils ont signé un protocole d'entente en vertu duquel ils s'engagent à développer la technologie des petits réacteurs modulaires (PRM). Les PRM sont de plus petite taille que les réacteurs traditionnels — certains ont la taille d'un gymnase — et pourraient alimenter de petits réseaux de distribution ou même des secteurs industriels précis. Le Canada s'est doté l'an dernier d'une « feuille de route » pour le développement des

PRM, présentés comme un moyen éventuel d'éliminer les émissions de gaz à effet de serre (GES) découlant de la production énergétique.

Le premier ministre saskatchewanais, Scott Moe, a fait miroiter une diminution de 70 % des GES de son secteur énergétique d'ici 2030, et même de 100 % d'ici 2050. Il a toutefois dû reconnaître que cette technologie ne serait pas disponible avant cinq, voire dix ans. L'Ontarien Doug Ford a expliqué que les PRM constituent une solution de rechange énergétique envisagée partout dans le monde et qu'il cherche à positionner sa province sur ce marché évalué à 150 milliards de dollars. C'est pour cette raison qu'il préfère cette voie à l'hydroélectricité québécoise, que tente de lui vendre son homologue François Legault.

« En Ontario, on regarde l'aspect développement économique de la question, a indiqué M. Ford en point de presse dimanche. Nous pourrions exporter cette technologie à travers le monde et devenir un leader mondial. » L'Ontario et le Nouveau-Brunswick sont les deux seules provinces canadiennes à encore exploiter des centrales nucléaires. M. Ford a réitéré qu'il n'entendait pas acheter l'hydroélectricité du Québec. « Ce n'est pas

juste M. Legault [qui tente de lui en vendre]. Terre-Neuve aussi. Le problème, la réalité est qu'on a déjà trop d'énergie. On vend de l'énergie au Québec en hiver pendant les périodes de pointe. On en a juste trop. »

Guide pour Trudeau

M. Moe, qui préside le Conseil de la fédération cette année, a par ailleurs indiqué qu'il attendait de la rencontre de lundi qu'elle guide « l'administration fédérale désormais minoritaire ». C'est un euphémisme de dire que sa province et l'Alberta ont une dent contre le gouvernement de Justin Trudeau et sa politique sur les changements climatiques, considérée comme néfaste pour l'industrie fossile de l'Ouest. M. Moe entend poursuivre sa contestation judiciaire de la taxe fédérale sur le carbone.

Plus conciliant, Doug Ford a dit espérer de la rencontre qu'elle rassure la planète sur le fait que le Canada est encore un bon endroit pour brasser des affaires. « On doit envoyer un message clair au reste du monde qu'au Canada, oui, nous avons des désaccords, et oui, on respectera les préoccupations des autres provinces, en particulier dans l'Ouest, mais nous sommes un pays uni. »

III GROUPE CAPITALES MÉDIAS

Pierre Karl Péladeau revient à la charge

Il dénonce l'« opération de tordage de bras » de Québec à l'endroit de Desjardins

FRANÇOIS DESJARDINS
LE DEVOIR

Le Groupe Capitales Médias (GCM) pourrait réduire ses coûts de 18 millions s'il se trouvait dans le giron de Québec, a affirmé Pierre Karl Péladeau dans une longue entrée sur sa page Facebook dimanche, où il s'en prend également au premier ministre François Legault pour ses récentes déclarations au sujet de Desjardins.

« Laissez de côté votre orgueil et vos parties de bras de fer, monsieur le premier ministre, et prenez plutôt les justes mesures pour protéger l'information régionale comme nationale », a écrit M. Péladeau. « La précipitation improvisée du gouvernement compromet aussi l'indépendance des salles de rédaction puisque ces dernières seront les affidées du gouvernement pour assurer le financement des pertes d'exploitation qui ne manqueront pas d'être très importantes. »

Le président du Mouvement Desjardins, Guy Cormier, a indiqué le 25 novembre que l'organisation n'était pas à l'aise avec le niveau de risque du projet coopératif qui doit relancer GCM. Or les choses se sont corsées quand le ministre de l'Économie, Pierre Fitzgibbon, a évoqué le lendemain une possible « apparence de conflit d'intérêts » concernant une vice-présidente du conseil d'administration de Québecor qui siège également au conseil du fonds Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD).

« Intimidation »

Desjardins a annoncé le 27 novembre une évaluation du « nouveau dossier » puisque le plan d'affaires aurait récemment été bonifié. Mais le 28, nouvelle tournure : M. Legault déclare : « Le Fonds de solidarité et Desjardins Capital de risque ont des crédits d'impôt parce qu'on leur demande de prendre plus de risques qu'une banque. Est-ce qu'ils investissent tout cet argent-là et est-ce qu'ils prennent tous les risques qu'ils devraient prendre ? C'est des programmes qu'il faut toujours réexaminer. » Aux yeux de M. Péladeau, il y a là « une opération de tordage de bras et d'intimidation envers Desjardins en les menaçant de revoir les crédits d'impôt auxquels CRCD a droit en vertu de sa mission ».

« J'interpelle le premier ministre et le ministre de l'Économie à l'effet qu'il serait plus utile pour le Québec et ses médias qu'ils refassent leur travail et leur analyse. Il aurait lieu qu'ils reconsidèrent la proposition de Québecor présentée au début du processus », a écrit M. Péladeau. Selon ce dernier, les économies d'échelle dont GCM bénéficierait chez Québecor se ventilerait comme suit : 5 millions au chapitre de l'impression, 3 millions en coûts de distribution, 8 millions pour les « infrastructures de direction et de systèmes » et 2 millions en frais de locaux.

Selon les documents du syndicat PwC publiés en septembre, les revenus des six journaux de GCM pour 2019 étaient estimés à environ 66 millions.

M. Péladeau avait exposé l'argument des économies d'échelle au mois d'août, notamment dans ses propres journaux, mais les articles de l'époque ne vont pas jusqu'à fournir le détail.

L'attaché de presse du ministre Fitzgibbon a indiqué dimanche que son cabinet ne ferait aucun commentaire concernant les écrits de M. Péladeau.

III RECHERCHE ET INNOVATION

Les bidonvilles, des laboratoires d'innovation entrepreneuriale

MAGDALINE BOUTROS
LE DEVOIR

Les bidonvilles sont de formidables laboratoires d'innovation, des hauts lieux de développement entrepreneurial. L'affirmation peut sembler étonnante. Ces cités, dans lesquelles la pauvreté, la criminalité et l'exclusion forment un mélange souvent explosif, ne sont-elles pas plutôt un condensé de précarité et d'instabilité ? Oui et non, répond Joel Bothello, professeur de management à l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia, qui étudie plus particulièrement le cas du township de Delft South près de Cape Town, en Afrique du Sud.

« Ce sont des environnements très dynamiques, pour leurs bons et leurs moins bons côtés. On y trouve certainement beaucoup de défis et d'obstacles, mais aussi beaucoup d'énergie et d'aspirations qui sont invisibles de l'extérieur », soutient le chercheur.

On présume trop souvent qu'aucune croissance économique ne se produit dans les bidonvilles, construits de manière anarchique à l'orée des grandes villes. « Pourtant, il y en a. Mais c'est souvent caché. » Caché pour de nombreuses raisons. Pour ne pas payer de taxes. Pour ne pas donner l'impression d'être riches. Pour ne pas attirer la convoitise et la jalousie.

Le taux de chômage avoisine souvent les 50 % dans les bidonvilles, où les gangs règnent en maîtres une fois la nuit tombée. La créativité est donc de mise pour survivre, tant physiquement que financièrement. « Les résidents des bidonvilles deviennent entrepreneurs par nécessité, remarque Joel Bothello. Leur entreprise n'est pas dûment enregistrée auprès de l'État. Cette économie souterraine crée une très grande vitalité. »

Lorsqu'il séjourne à Cape Town, le chercheur de Concordia travaille avec

l'organisation non gouvernementale Sustainable Livelihoods Foundation (SLF), qui œuvre à renforcer le capital économique et social de communautés marginalisées en Afrique du Sud.

Cartographie

SLF veille notamment à cartographier l'entrepreneuriat dans les townships. Un travail qui a permis de constater que tous les types de commerce qui se trouvent dans les villes sont représentés dans les bidonvilles... et même plus. Aux côtés des boucheries, magasins de jeux vidéo et restaurants se greffent d'innombrables entreprises de recyclage... des vendeurs de drogue ainsi que des détaillants d'armes à feu.

« L'économie informelle peut représenter de 40 à 60 % de l'activité économique d'un bidonville », soutient Joel Bothello. Les entrepreneurs mènent leurs activités le plus souvent à partir de leur domicile. Et le taux de pérennité des entreprises est très élevé. « Le taux de survie à 5 ans pour ces micro-entreprises s'élève à 70 % ou même 80 %. Ce même taux représente le taux d'échec en Amérique du Nord après 5 ans. »

Plusieurs raisons expliquent ce haut taux de succès. « Une entreprise dans un bidonville, ce n'est pas un espace, mais plutôt une personne », explique le professeur de management. Un entrepreneur peut donc lancer son entreprise en vendant du poisson, par exemple, puis changer son produit en cours de route pour commencer à vendre des boutons. « Puisqu'ils n'enregistrent pas leurs entreprises et que leurs activités ne nécessitent qu'un faible investissement, ils peuvent facilement pivoter vers autre chose. »

Les entrepreneurs peuvent aussi compter sur un réseau social tissé serré. Beaucoup d'habitants de townships en Afrique du Sud sont des immigrants ou des réfugiés provenant, entre

autres, du Bangladesh, de l'Inde ou encore de l'Éthiopie. « Ils ont leurs clans, ce qui leur permet de développer des chaînes d'approvisionnement en obtenant des produits à moindres coûts. » Ce filet social leur offre également une sécurité. « Si tu es un gangster, tu ne vas pas t'en prendre, par exemple, à un Somalien si tu sais qu'il fait partie d'une plus grande communauté. Dans les bidonvilles, tout le monde garde un œil sur tout le monde. »

Comment les encourager

Les travaux de Joel Bothello s'attardent ainsi à cerner les meilleures manières d'encourager ces entrepreneurs. « Une grande attention des chercheurs est généralement portée sur la façon d'intégrer ces entreprises à l'économie formelle. C'est là où je me différencie, car je ne crois pas nécessairement que ce soit la meilleure chose à faire. » Certes, il serait préférable que ces entrepreneurs payent des taxes, convient le chercheur, mais ce processus de légalisation entraîne de nombreux inconvénients, ajoute-t-il, particulièrement dans un État dysfonctionnel où règne la corruption. « Ils vont commencer à avoir beaucoup plus d'attention des gangsters, de policiers corrompus, de membres de leur famille qui voudront obtenir de l'argent. » Les incitatifs sont donc nombreux pour que leurs activités demeurent dissimulées.

Avec l'organisme SLF, Joel Bothello organise plutôt des ateliers avec des entrepreneurs à Delft South, où vivent 130 000 personnes, pour les encourager dans leurs activités. « Ce sont des ateliers pour partager les meilleures pratiques. Généralement, si tu es un Somalien musulman, tu ne vas pas partager la recette de ton succès avec un Camerounais catholique, par exemple. Avec ces ateliers, on offre un espace pour partager, et ça fonctionne. »

JOEL BOTHELLO



Ce contenu est réalisé en collaboration avec l'Université Concordia.

Besoin de temps

CONGÉS

SUITE DE LA PAGE A 1

« C'est un projet de loi d'autant plus injuste que non seulement il continue à discriminer les enfants adoptés et les enfants biologiques, les familles adoptives et les familles biologiques, mais il crée une nouvelle couche de discrimination puisqu'il donne cinq semaines de congé supplémentaire aux enfants adoptés à l'international par rapport à ceux adoptés au Québec. »

Selon M^{me} Hivon, il coûterait au maximum « entre 4 et 5 millions » par année pour offrir les mêmes congés à tout le monde, sur un budget annuel d'environ deux milliards au RQAP.

Outre la FPAQ étaient présents dimanche le RAIS Ressource Adoption, l'Association Emmanuel, l'Association de parents pour l'adoption québécoise, PETALES Québec et l'Hybridé, de même que plusieurs familles. « On a besoin de beaucoup de temps », a confié Luis, qui est revenu de Thaïlande avec sa conjointe en compagnie de deux jeunes enfants il y a seulement dix jours. « Pensez seulement à la langue. Ils parlent thaï. Il faut leur enseigner le français et l'espagnol. Et on doit aussi travailler l'attachement. »

Explications du ministre

En conférence de presse jeudi, le ministre Boulet avait déclaré, selon les mé-



dias présents à Québec, qu'il faut tenir compte des « effets physiologiques d'une grossesse et d'un accouchement » et que le projet de loi fait suite à un « examen rigoureux » de la question. « Ce n'est pas nécessairement les mêmes effets pour les parents adoptants », a dit le ministre.

Invité à réagir dimanche, son cabinet a renvoyé *Le Devoir* à une présentation faite par le ministre à Trois-Rivières jeudi qui se trouve sur la page Facebook

Luis Olano est revenu de Thaïlande avec sa conjointe en compagnie de deux jeunes enfants il y a seulement dix jours.

VALÉRIAN MAZATAUD
LE DEVOIR

Si le projet de loi de la CAQ était adopté tel quel, la FQAP serait prête à le contester devant les tribunaux, même si elle dit préférer emprunter d'abord la voie du dialogue

de son ministère. Conscient de « la promesse d'assurer une équité de traitement » déjà faite par la CAQ, M. Boulet a affirmé que « le fait de ne pas reconnaître le droit des femmes enceintes à des semaines supplémentaires serait discriminatoire à leur égard, à la lumière de l'état du droit et de la jurisprudence de tribunaux supérieurs, de même que de la Cour suprême du Canada ».

Selon M. Boulet, il y aurait eu « des risques extrêmement sérieux de poursuites judiciaires de la part des mères biologiques si jamais on avait donné exactement le même nombre de semaines aux parents adoptants qu'aux parents biologiques ». Pour les parents adoptants qui vont à l'international et qui ont recours au régime de base du RQAP, a-t-il ajouté, « l'écart n'est que de trois semaines » au total, « donc c'est un écart qui est substantiellement réduit ».

M^{me} Hivon a souligné dimanche que personne ne remet en cause les réalités physiologiques pour la mère. « Mais opposer les types de maternité, de parentalité, les besoins des enfants selon qu'ils soient biologiques ou adoptés, c'est vraiment faire fausse route. »

Si jamais le projet était adopté tel quel, la FPAQ, qui préfère d'abord le dialogue pour convaincre la CAQ, serait prête à prendre part à une action en justice lorsqu'il entrera en vigueur, a dit M^{me} Morel.

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514-845-5545

LE DEVOIR

Résultats des tirages du : 2019-11-30

649 01 08 18 13
24 30 45 compl.

1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 08364377-02

Prochain gros lot (approx.) : 5 000 000 \$

Québec 49 07 09 10 47
18 26 41 compl.

Extra 0449075

Résultats des tirages du : 2019-11-29

6/49 03 08 14 15 24 33 48 compl. 04

Prochain gros lot (approx.) : 16 000 000 \$

Extra 4896931

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Le vapotage, ce péril jeune

Les jeunes sont de plus en plus nombreux à vapoter partout dans le monde, y compris au Québec. Ce phénomène, qui s'accompagne d'une recrudescence du tabagisme chez cette même population, inquiète sérieusement les professionnels de la santé étant donné que le cerveau des moins de 25 ans est toujours en développement et, de ce fait, beaucoup plus vulnérable aux effets de la nicotine.

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Compte tenu de l'engouement planétaire pour la cigarette électronique chez les jeunes et du fait qu'elle s'avère plus dangereuse pour eux que pour les adultes, la Society for Adolescent Health and Medicine, qui représente tous les spécialistes en médecine de l'adolescence du monde, a publié un article dans le *Journal of Adolescent Health*, où elle rappelle les risques du vapotage pour les adolescents et les jeunes adultes et formule des recommandations visant à freiner ce phénomène alarmant.

La cigarette électronique est en effet plus nocive pour les jeunes que pour les adultes parce que « le cerveau des adolescents est encore en développement », souligne d'entrée de jeu le Dr Nicholas Chadi, responsable du service de médecine de l'adolescence au CHU Sainte-Justine, qui a coordonné le groupe de dix experts internationaux ayant rédigé cet article.

Le cerveau des jeunes est plus sensible aux substances telles que l'alcool et les drogues. Si le cerveau d'un adolescent est exposé à la nicotine, par exemple, le centre du plaisir et de la récompense, appelé noyau accumbens, qui a des tentacules couverts de récepteurs auxquels peut s'attacher cette substance, sera alors sensibilisé à l'effet de toutes les drogues, et poussera le jeune à rechercher ce même plaisir qu'il a éprouvé, ce qui l'incitera à répéter l'expérience, voire à consommer d'autres drogues, comme du cannabis, de l'alcool, voire des drogues dures, explique le Dr Chadi.

« Durant l'adolescence, on renforce habituellement les connexions des neurones qui nous sont utiles. Mais un adolescent qui passe beaucoup de temps à vapoter et à consommer des drogues va plutôt renforcer les connexions entre les neurones qui lui procurent du plaisir et qui sont liés à cette activité-là, et ce, aux dépens d'autres régions du cerveau qui nous permettent d'apprendre, de mémoriser, de faire des tâches exécutives importantes pour l'école », ajoute-t-il.

« Le cortex préfrontal, une région du cerveau qui nous permet de planifier, de prendre des décisions, de peser le pour et le contre de ce qui pourrait être risqué, n'est pas complètement développé chez les jeunes de moins de 25 ans, ce qui fait que le risque de dépendance pour toute substance, y compris pour la nicotine, est plus grand », explique le médecin.

Les jeunes qui consomment de très hautes concentrations de nicotine, comme le permet la cigarette électronique, vont alors développer une dépendance très rapidement : en une à deux semaines s'ils vapotent régulièrement. On dit qu'il suffit de 100 cigarettes pour développer une dépendance, ce qui correspond à la consommation de cinq à six cartouches pour la cigarette électronique.

« Les jeunes expérimentent habituellement la cigarette électronique avec des amis, qui l'utilisent depuis plus longtemps qu'eux et qui ont développé une tolérance plus grande. Ils veulent alors faire comme eux. Dans un party, par exemple, ils se mettent au défi de consommer une cartouche complète [de liquide] ou deux. Or, aspirer la vapeur d'une cartouche en 15 minutes équivaut à absorber autant de nicotine, sinon plus, qu'en renferme un paquet de cigarettes. Cet effet d'entraînement peut mener à une intoxication à la nicotine qui se traduit par des maux de tête violents, des vomissements, des maux de ventre et des tremblements », décrit le Dr Chadi, qui dit recevoir en clinique de plus en plus de jeunes intoxiqués à la nicotine.

Les adolescents ayant développé une dépendance et qui n'ont plus accès à leur drogue éprouvent des symptômes de sevrage qu'ils ont beaucoup plus de difficulté à gérer qu'un adulte en raison de l'immaturation de leur lobe préfrontal, ce qui peut se traduire par plus d'impulsivité et d'irritabilité, voire des problèmes d'anxiété ou de dépression.

Attraction et addiction

La cigarette électronique a tout pour plaire aux jeunes. Elle produit un aérosol qui est agréable, doux pour la gorge par rapport à d'autres modes de consommation, comme fumer un joint ou une cigarette. Les accessoires de vapotage sont petits, beaux, faciles et plaisants à manipuler, avec un look très high-tech. Les liquides sont proposés dans différentes saveurs de fruit et de bonbon.

De plus, ils sont très peu chers comparativement aux paquets de cigarettes. « Une cartouche de nicotine est deux à quatre fois moins chère qu'un paquet de cigarettes, et ce, pour la même quantité de nicotine. Même chose pour le THC, la substance psychoactive du cannabis », affirme le Dr Chadi.

Au Québec

La vente des produits de tabac aromatisés est interdite; par contre, celle des produits de vapotage aromatisés est autorisée.

Seuls les produits du tabac sont soumis à l'impôt sur le tabac. Les produits de vapotage ne sont assujettis qu'à la taxe de vente.

Les publicités pour les produits du tabac sont interdites dans les publications imprimées. Elles sont, par contre, permises pour les produits de vapotage.

Au Québec, on ne peut acheter des produits de vapotage que dans un point de vente fixe ayant une adresse avec pignon sur rue.

La vente en ligne des produits du tabac et des produits de vapotage

est interdite. « Le Québec est une des seules provinces au Canada à l'interdire. Comme il est illégal pour le vendeur d'offrir ces produits aux Québécois, quand on entre sur le site d'une compagnie qui en vend, on nous demande notre code postal et, si celui-ci correspond à une adresse au Québec, nous ne pouvons voir ni commander des produits de vapotage », explique Flory Doucas, codirectrice de la Coalition québécoise sur le contrôle du tabac.

Santé Canada autorise un taux maximal de 66 mg de nicotine par millilitre de liquide pour vapotage, alors que la directive européenne limite la teneur à 20 mg/ml.

La cigarette électronique permet aussi de consommer facilement et agréablement non seulement de la nicotine, mais aussi des produits à haute concentration en cannabis, voire diverses drogues illégales, telles que la métamphétamine, la MDMA (ou ecstasy) et le LSD.

« Il y a aussi cette perception chez les jeunes et même chez plusieurs adultes que les produits de vapotage sont beaucoup moins dommageables que la cigarette. Comme ils sont offerts sous forme de petits dispositifs qui ressemblent à une clé USB, qui sont doux au toucher, et dont la saveur est celle d'un bonbon, on ne pense pas aux problèmes qu'ils pourront occasionner sur les poumons et le cerveau », fait remarquer le spécialiste.

Les auteurs de l'article insistent aussi sur le fait qu'il n'y a pas de preuves scientifiques indiquant que la cigarette électronique pourrait être un outil efficace pour cesser de fumer chez les jeunes. « Il y a certaines preuves qui commencent à s'accumuler en ce qui concerne les adultes, mais pas encore pour les jeunes. J'ai publié en juillet dernier une méta-analyse montrant qu'au contraire, les jeunes qui utilisent la cigarette électronique contenant de la nicotine courent un plus grand risque de fumer et de consommer d'autres drogues et substances par la suite », affirme-t-il.

Dans le but de freiner la popularité du vapotage chez les jeunes, les auteurs de l'article recommandent de mieux encadrer le marketing et la vente des produits de vapotage, notamment en limitant les niveaux de nicotine et les saveurs autorisés, en exigeant que les points de vente ne soient pas situés à proximité des écoles, voire en introduisant une taxe suffisante. Ils insistent sur l'importance de mener des campagnes d'éducation visant les jeunes et les familles qui souligneront les risques liés au vapotage, et d'offrir du soutien aux jeunes qui ont développé une dépendance, tout en indiquant que les stratégies, telles que le counseling, l'approche motivationnelle, le remplacement de la nicotine par des gommes, des timbres ou des pastilles, qui sont utilisées pour la cigarette et la toxicomanie peuvent fonctionner pour le vapotage.

La ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Danielle McCann, a annoncé récemment qu'elle resserrerait les règles encadrant l'accès aux produits de vapotage, notamment en limitant le taux de nicotine et la variété des saveurs qui sont actuellement autorisés. Un premier pas dans la direction recommandée.

Durant l'adolescence, on renforce habituellement les connexions des neurones qui nous sont utiles. Mais un adolescent qui passe beaucoup de temps à vapoter et à consommer des drogues va plutôt renforcer les connexions entre les neurones qui lui procurent du plaisir et qui sont liés à cette activité-là, et ce, aux dépens d'autres régions du cerveau.

DR NICHOLAS CHADI



III RELATIONS INTERNATIONALES

Le Québec n'est pas une marque de yogourt

L

e gouvernement caquiste a dévoilé une mise à jour de la politique internationale du Québec qui, sans surprise, fait une large place à l'économie. Mais ce qui semble tout à fait étonnant, c'est que cette politique compte beaucoup sur l'attraction des étudiants étrangers. Ce qu'on veut faire au ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) est battu en brèche par ce que l'on a fait au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) sous l'impulsion de Simon Jolin-Barrette.

L'opposition officielle a raison d'y voir une manifestation de l'incohérence du gouvernement Legault.

Dans le document intitulé *Le Québec: Fier et en affaires partout dans le monde — Vision internationale du Québec*, on reprend les mêmes arguments que ceux que les universités et les milieux d'affaires ont opposés au ministre Simon Jolin-Barrette quand il a voulu fermer le robinet du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), dont se prévalent nombre d'étudiants étrangers pour immigrer rapidement au Québec. « Les étudiants internationaux constituent des candidats de choix pour l'immigration : les étudiants francophones ou francisés et intégrés dans leur milieu d'études sont particulièrement bien placés pour poursuivre leur vie au Québec, s'ils le souhaitent. Ils ont tous les atouts pour répondre rapidement au besoin des entreprises, à partir de qualifications acquises en bonne partie au Québec », peut-on lire dans la nouvelle politique internationale. On ne saurait mieux dire.

ROBERT DUTRISAC



La politique entend soutenir davantage l'engagement international des universités et des cégeps. Malgré le fait qu'en dix ans, le nombre d'étudiants étrangers a presque doublé dans les universités québécoises et qu'il a triplé au collégial, le Québec, selon les données de 2017, n'accueillait que 12 % des étudiants étrangers au Canada, contre 48 % en Ontario et 24 % en Colombie-Britannique. Le ministre n'a sans doute pas lu la politique avant de charcuter le PEQ, qui est un des facteurs d'attraction des étudiants étrangers.

En annonçant sa politique, la titulaire du MRIF, Nadine Girault, a annoncé la création d'un comité ministériel de l'action internationale, qui aurait été bien utile pour inspirer l'action du ministre Jolin-Barrette. De tels comités servent justement à appuyer les « efforts de planification et de coordination, ainsi [qu'] à améliorer l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale », selon le ministère du Conseil exécutif.

Dans sa politique, le ministre insiste sur le fait que, dans un monde de plus en plus interconnecté et branché sur les médias sociaux, la « force d'attractivité et d'influence d'un État se rattache donc désormais fortement à son image, à sa notoriété et à sa réputation sur la scène internationale ». Le gouvernement Legault, en se faisant le promoteur d'une « marque Québec », verse trop dans le « commercial » quand il est question de relations internationales, poussant le bouchon à la limite du qu'il faut.

Avec sa nouvelle division internationale, Investissement Québec (IQ) en mènera large. Les chargés de poste dans les délégations, les bureaux et les antennes à l'étranger ont reçu des directives sur l'importance qu'accorde le gouvernement Legault aux relations économiques. Ce virage économique en inquiète certains.

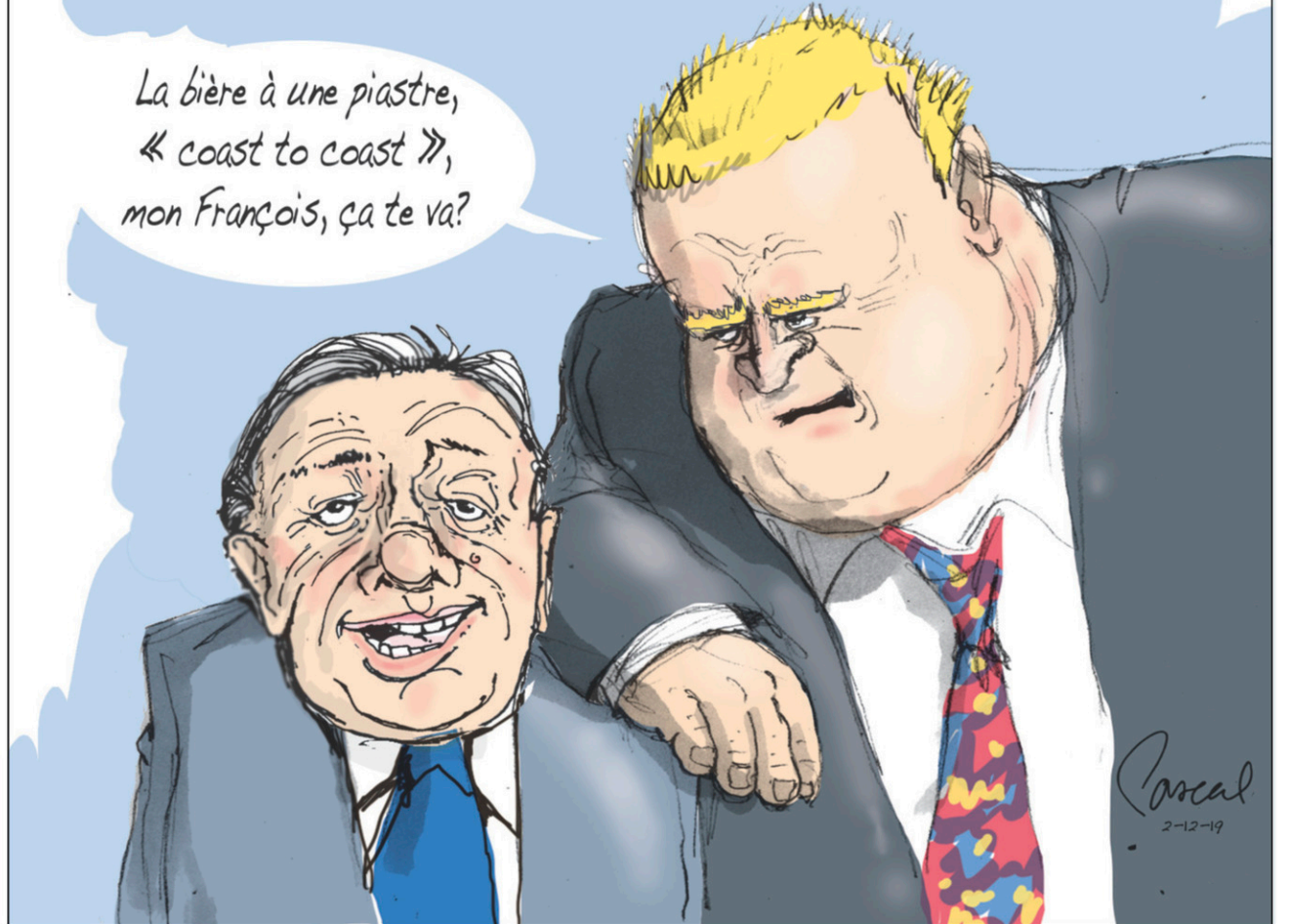
Ce n'est pas la première fois que le gouvernement du Québec veut donner une couleur plus économique à ses relations internationales. Sous le gouvernement Marois, le ministère des Relations internationales, confié à Jean-François Lisée, avait absorbé le Commerce international. Robert Bourassa avait désigné Monsieur Provigo, l'homme d'affaires Paul Gobeil, ministre des Affaires internationales, le terme Affaires remplaçant celui de Relations, et Bernard Landry a cumulé les Relations internationales et le Commerce extérieur sous le gouvernement Lévesque.

À sa décharge, le gouvernement Legault semble vouloir marcher et mâcher de la gomme en même temps. « La nouvelle vision s'inscrit dans la continuité », a indiqué Nadine Girault. On répète que la diplomatie d'influence est cruciale pour le Québec — « partenaires d'abord, investisseurs ensuite », peut-on lire.

À l'heure où se mettent en œuvre des traités de libre-échange entre le Canada et l'Europe, d'une part, et l'Asie, d'autre part, il est évident que le gouvernement québécois doit accorder beaucoup d'attention à ses relations économiques à l'étranger. Mais le Québec n'est pas une marque de yogourt, pour paraphraser Pierre Falardeau. Le rayonnement du Québec dans le monde n'est pas unidimensionnel et dépasse les missions de chambres de commerce. Il doit se manifester dans la sphère politique, en culture, en recherche, au sein de la Francophonie. En définitive, ça aussi, c'est bon pour le commerce.

François Legault veut faire front commun avec Doug Ford

La bière à une piastre,
« coast to coast »,
mon François, ça te va?



LETTRES

Fausse comparaison

Comme chaque année, l'Institut de la statistique du Québec publie des chiffres démontrant que les salariés du secteur public québécois sont moins payés que les autres salariés. Dans le passé, plusieurs économistes ont mis en lumière les défauts fondamentaux de ces études, qui en minent totalement la portée. Mais pour des raisons politiques, on continue à faire comme si de rien n'était.

Selon l'ISQ, et comme le titrait *Le Devoir* la semaine dernière, les salariés de l'administration québécoise seraient moins payés que le reste des salariés québécois, de 6,2 % en moins. Comment obtient-on ce chiffre?

En excluant le nombre d'heures travaillées : les gens du secteur public québécois travaillent 2 heures de moins par semaine que les autres salariés du Québec (voir l'annexe F du rapport de l'ISQ). Sur une année de 48 semaines, cela nous donne près de 96 heures travaillées en moins. Cela représente mystérieusement près de 6 % d'heures travaillées en moins sur une année.

Concernant les avantages sociaux et les congés payés, cela représente une rémunération de 7 heures 30 en plus par semaine pour les employés de l'administration québécoise, par rapport aux autres salariés (voir annexe B-9). **Cerise sur le gâteau, la comparaison n'est faite qu'avec les entreprises de 200 employés**

et plus. Or 65 % des salariés québécois travaillent dans des entreprises plus petites et sont donc exclus de la comparaison. On a choisi un point de comparaison qui ne représente pas du tout une vraie comparaison secteur public québécois contre secteur privé. C'est, comme on dit, « arrangé avec le gars des vues ».

En fait, il y a une autre cerise sur le gâteau : on ne tient pas compte de la sécurité d'emploi à vie de la plupart des fonctionnaires. On a déjà expliqué que cela n'était pas quantifiable et donc qu'on n'en tenait pas compte dans la comparaison des émoluments. J'aimerais qu'on explique à mon mécanicien, à la vendeuse de Couche-Tard et à mon camelot qu'on ne leur donne pas de sécurité d'emploi à vie parce que cela n'améliorerait pas leur sort.

En fait, ce rapport annuel provient d'une commande politique faite en 1982 par le gouvernement du parti québécois, comme une concession aux syndicats d'alors, que le gouvernement venait de les contraindre à accepter des offres de la baisse. Le résultat était précomposé et on a adapté une méthodologie qui générerait cette prétendue infériorité dans la rémunération du secteur public. On aimerait que des chercheurs indépendants produisent une vraie analyse de ces conditions d'emplois.

Michel Lemieux, sociologue Québec, le 29 novembre 2019

Mal des transports

Un samedi, à 17 h 30. Je suis au terminus de la gare Bonaventure et

j'attends l'autobus 400, géré par la compagnie EXO (Réseau de transport métropolitain), qui me mènera à Chambly. Je suis debout, en ligne, depuis maintenant 45 minutes. J'ai mal au dos et mon âme meurt à petit feu. Autour de moi, des gens patients, résignés, habitués, semble-t-il, à ces retards inexpliqués.

Je dirais que cet endroit est le pire à Montréal pour y laisser un bout de sa vie : il n'y a pas de sièges pour s'asseoir, il fait froid, des néons blafards et une odeur de diesel agressent nos sens. Sur le panneau horaire électronique, l'heure d'arrivée du prochain autobus a depuis longtemps remplacé celle du bus en retard. Aucun avis n'est jamais donné, aucun mot d'excuse ou de justification du chauffeur lorsqu'il arrive avec 50 minutes de retard. Pourtant, un simple mot d'explication de votre part changerait tout.

EXO, votre service pourri contribue au malheur de vos clients. Entre mon rêve d'une société desservie partout par des transports collectifs efficaces, et cette attente frustrante à en pleurer, il y a un gouffre, dans lequel mes résolutions écologistes plongent et disparaissent tranquillement. Je vais aller acheter un char, je crois. Un client de moins pour EXO, un véhicule de plus qui ira contribuer à la congestion et à la crise climatique. Mais au moins, je ne subirai plus l'humiliation d'attendre dans cet endroit abject et déshumanisant.

François A. Ouimet, chef de chœur, Chœur métropolitain, École de musique Vincent-d'Indy, ensemble vocal Les Voix ferrées

Le 29 novembre 2019

LIBRE OPINION

50 ans d'entraves au droit à l'aide sociale

Serge Petitclerc

Porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté

Le 2 décembre 2019 marque le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Loi de l'aide sociale, dont le but est de « combler les besoins ordinaires et spéciaux d'une famille ou personne seule qui est privée de moyens de subsistance ». L'avancée la plus importante de cette loi réside dans l'instauration d'un droit universel à l'aide sociale.

De toutes les réformes accomplies lors de la Révolution tranquille, l'aide sociale demeure assurément la plus dépréciée. Depuis cinquante ans, nombreux sont ceux qui prétendent qu'on donne trop d'argent aux personnes assistées sociales et qu'on devrait les contraindre davantage à retourner sur le marché du travail.

L'histoire de l'aide sociale est celle d'une remise en question

constante du droit sur lequel elle repose. Déjà en 1969, le ministre de la Famille et du Bien-être social craignait que de trop généreuses prestations n'encouragent les travailleurs à quitter leur emploi et à grossir les rangs des personnes assistées sociales. Aucun gouvernement, en 50 ans, ne s'est détourné de cette idée préconçue.

En 1970, la prestation de base pour une personne seule était en moyenne de 101 \$ par mois (environ 674 \$ en dollars constants). Elle est actuellement de 644 \$ par mois. En tenant compte des crédits fiscaux et de l'ajustement à la prestation de base, le revenu disponible d'une personne assistée sociale s'élève à 776 \$ par mois. Ce montant permet de couvrir à peine la moitié (51 %) des besoins fondamentaux, selon la Mesure du panier de consommation. Ce manque à gagner met ainsi en danger la santé physique et psychologique des personnes.

L'aide sociale est-elle une « armée de réserve » de travailleurs ? Dès les premières années, les personnes assistées sociales jugées « aptes » à l'emploi ont été incitées à participer à des programmes de « réhabilitation » ou de « réadaptation » ; aujourd'hui, elles doivent participer à des programmes d'« employabilité ». Le vocabulaire change, l'idée reste la même. Depuis la réforme de la loi en 1988, le montant auquel une personne assistée sociale a droit est fixé selon qu'elle a des contraintes sévères à l'emploi ou n'en a pas. Mais en quoi le marché du travail peut-il bien constituer un critère à même de déterminer l'aide à accorder à une personne aux prises avec des difficultés financières ?

Avec cette catégorisation, le gouvernement a beau jeu de dire aux personnes assistées sociales jugées « sans contraintes sévères » que si elles veulent améliorer leur

sort, elles n'ont qu'à se trouver un emploi. C'est cependant faire abstraction des situations familiales particulières, des parcours de vie accidentés, de la réalité mouvante des cheminements individuels.

Préjugés

La principale entrave à l'augmentation des prestations à un niveau qui permettrait aux gens de couvrir au moins leurs besoins fondamentaux, ce n'est pas tant la prétendue « capacité de payer de l'État » que les nombreux préjugés à l'égard des personnes assistées sociales. On connaît la rengaine : les personnes assistées sociales sont paresseuses ou fraudeuses, quand ce n'est pas les deux à la fois.

Si ces préjugés résistent à l'épreuve du temps, c'est parce qu'ils sont constamment ressuscités, notamment par les élus. « Il faut admettre que des attitudes d'apathie et de passivité [...]

conduisent un bon nombre de personnes à recourir spontanément aux allocations sociales comme une solution facile, à abuser parfois des bénéfices en argent et en services », disait le ministre responsable de l'aide sociale en 1970.

Le programme Objectif emploi, mis en place en avril 2018 et qui force sous peine de pénalités financières les nouveaux demandeurs d'aide sociale à participer à des mesures de retour à l'emploi, renforce le préjugé voulant que, si on ne les oblige pas à le faire, les personnes assistées sociales ne cherchent pas à « améliorer [leur] sort et gagner [leur] dignité », dit le ministre responsable de l'aide sociale, Sam Hamad, en 2015.

Le droit à l'aide sociale ne sera pleinement effectif que le jour où les prestations seront suffisantes pour au moins combler les besoins fondamentaux reconnus. L'ancien directeur du *Devoir* Claude Ryan écrivait le 7 mars 1969 que les personnes assistées sociales « souffrent injustement. Leur misère a trop duré. Il faut absolument que le gouvernement s'occupe [d'elles] sans tarder. Telle est, pour le Québec, la première, la plus urgente, la plus grave de toutes les priorités ». Ce qui était vrai en 1969 ne l'est pas moins aujourd'hui.

De la société du savoir à l'empire de l'ignorance

Réjean Bergeron

Essayiste et professeur de philosophie au Cégep Gérald-Goûdin

Depuis des lustres, on nous annonce l'arrivée de la société du savoir. Force est de constater que notre monde est plutôt confronté à la montée fulgurante de l'ignorance.

Rappelons-nous l'optimisme qui planait sur le XVIII^e siècle. Ils étaient nombreux, parmi les penseurs de cette époque qui se disaient éclairés, à prévoir le recul inévitable du fanatisme religieux, des superstitions et des tyrannies politiques grâce au travail critique de la raison et au développement de la science qui, dorénavant, pourrait compter sur l'éducation pour la transmission du savoir à l'ensemble de la population.

Ce même vent d'optimisme a accompagné l'invention d'Internet et des réseaux sociaux. Grâce aux outils numériques, croyait-on, tout le savoir deviendrait accessible en un simple clic, les gens s'abreuvant de connaissances et la bêtise, montrée du doigt par une horde d'internautes éclairés, occuperait de moins en moins d'espace dans l'esprit des gens. Certains ont même cru que ces outils allaient permettre le renforcement et l'extension de la démocratie dans le monde...

Aujourd'hui, il faut se rendre à l'évidence : l'ignorance et la crédulité sous toutes ses formes n'ont jamais été aussi présentes dans notre environnement à la suite de l'expansion d'Internet : fausses nouvelles, désinformation, pseudo-sciences, théories du complot, propagande, fanatisme religieux, sans parler de l'intimidation, du chantage, du piratage, de l'hameçonnage et autres formes de violence verbale.

Algorithmes et chambres d'écho

Comment expliquer un pareil dérapage ? Contrairement à ce qu'on a voulu et veut encore nous faire croire, Internet ne nous donne pas accès à des connaissances et encore moins à la science, c'est-à-dire à un ensemble de savoirs or-

Aujourd'hui, il faut se rendre à l'évidence : l'ignorance et la crédulité sous toutes ses formes n'ont jamais été aussi présentes dans notre environnement à la suite de l'expansion d'Internet

ganisés en un tout structuré, mais bien plutôt à une myriade d'informations brutes et disparates dans laquelle l'internaute sélectionne les informations qui, bien souvent, viennent confirmer ou consolider ses croyances, ses opinions ou ses préjugés qu'il ose par la suite présenter comme la « vérité ».

Cette propension de plus en plus accentuée à succomber au biais de confirmation, qui consiste à sélectionner des informations qui viennent consolider ses croyances et à ne faire intuitivement confiance qu'à celles-ci, est grandement favorisée par les bulles de filtrage issues du travail des algorithmes, mais aussi par les chambres d'écho qui finissent par regrouper des « amis » qui partagent les mêmes points de vue, croyances ou préjugés.

Dans la vie de tous les jours, lorsqu'il baisse la garde, l'être humain est porté à être paresseux intellectuellement. Il succombe facilement, comme le dit Gérald Bronner, à « l'avarice cognitive ». C'est ainsi qu'il adhère à des croyances ou à des discours qui, bien que peu convaincants, ont le mérite d'être simples et faciles à comprendre.

Comment tout cela se manifeste-t-il dans la vie de tous les jours et sur le Net ? Par une croissance exponentielle des discours complotistes ou pseudo-scientifiques [...]. Il suffit de parcourir la Toile ou de discuter avec les gens pour se rendre compte que l'ignorance, à la manière d'une tache d'huile sur un papier buvard, prend de plus en plus d'expansion.

Éducation nihiliste

Ce mépris à l'endroit des connaissances et de la science est encouragé

par notre propre système d'éducation. Depuis la réforme, il est rarement question de connaissances, de savoirs et de vérités dans les documents officiels du ministère de l'Éducation.

On préfère parler d'informations, de contenus, de données numériques, d'apprentissage et surtout de compétences. C'est que pour les fonctionnaires, les pédagogues et les technopédagogues de ce joli monde, il n'est plus nécessaire d'apprendre et de retenir des connaissances puisque celles-ci, en plus d'être toujours changeantes, peuvent au besoin être récupérées sur le Net en un simple clic.

Pour vous en convaincre, il suffit de lire le Cadre de référence de la compétence numérique présenté en grande pompe en avril dernier par le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, ou encore le tout récent avis du Conseil supérieur de l'éducation où l'on peut lire que « les jeunes ne cherchent plus à se faire remplir de connaissances, ils souhaitent plutôt vivre des expériences pour apprendre plus concrètement comment agir. Pour eux, les connaissances sont en mouvement et elles changent sans cesse ».

Chers disciples d'Héraclite — ou de Donald Trump — pour qui tout est relatif, il est faux et surtout obscurantiste de proclamer que les connaissances changent continuellement. Ce sont les croyances, les opinions et les préjugés qui se métamorphosent selon l'air du temps et les modes pédagogiques. Pour ce qui est des savoirs rigoureux en mathématiques, en sciences humaines, en histoire, en sciences pures ou autres disciplines, ils forment un bloc solide sur lequel notre civilisation a pu se construire.

D'ailleurs, faut-il le répéter, un des grands objectifs de notre système d'éducation est de transmettre ce patrimoine de connaissances et de culture aux nouvelles générations et non pas de leur faire croire que toutes les connaissances se valent puisqu'elles sont en perpétuelle transformation.

femmes, les Autochtones et les jeunes.

L'Accord de Paris prévoit plusieurs mécanismes à cet effet, dont l'article 6 qui sera discuté à Madrid. Les règles de cet article devront assurer que les réductions des émissions provenant de marchés du carbone — comme celui du Québec — ne soient pas calculées en double et amènent de véritables réductions.

Rappelons que le Québec ne peut pas exporter des énergies fossiles afin d'obtenir des réductions de GES d'autres États. L'article 6 ne doit pas être utilisé pour réaliser des opérations de comptabilité créative verte, qui n'auront aucune incidence sur la planète.

Dans cette optique de justice climatique, la contribution des États du Nord à la finance climatique internationale est essentielle, et nous nous devons de souligner le leadership du Québec à ce sujet. Rappelons qu'en plus des 20 millions de dollars annoncés dans son budget 2019 pour le Plan de coopération climatique internationale — un plan qui a été lauréat en 2019 des Prix de l'action climatique mondiale de l'ONU —, le Québec a également versé 3 millions de dollars au Fonds d'adaptation au changement climatique de la CCNUCC.

Luttes citoyennes

La COP25 a lieu à un moment charnière de l'histoire, où, plus que jamais, la population se rend compte que la crise climatique, les violations des droits de la personne et les inégalités sont des symptômes d'un même problème. Il s'agit donc d'une occasion pour le Québec d'exprimer sa solidarité, en premier lieu avec le peuple chilien et ses demandes pour une société plus égalitaire.

Rappelons qu'initialement la COP25 devait avoir lieu à Santiago, au Chili, mais que la rencontre a été déplacée à la suite d'une mobilisation citoyenne sans précédent contre les politiques néolibérales du gouvernement. En deuxième lieu, on se souvient que cette conférence mondiale se déroule en Espagne. Le Québec doit continuer d'exprimer sa solidarité envers la Catalogne, qui ne souhaite qu'une chose : que l'Espagne respecte les droits et libertés fondamentales de l'ensemble de ses citoyens, y compris ceux qui revendiquent l'autodétermination.

L'art de convaincre

JOHN R. MACARTHUR



Le journalisme se fait toujours mieux en personne qu'à travers les réseaux technologiques. J'ai longtemps regretté de n'avoir jamais vu Richard Nixon, physiquement présent, se prononcer devant un auditoire plutôt que de le regarder sur un écran de télévision, qui déforme le corps humain ainsi que la voix. Mal dans sa peau, Nixon cacha beaucoup de sa névrose assis à son bureau dans la Maison-Blanche, coiffé et protégé par les metteurs en scène de l'avenue Madison.

C'est pourquoi je me suis donné la peine de me rendre au New York Hilton le 12 novembre pour assister à l'intervention du président Donald Trump. Formé par la télé-réalité, Trump a rompu avec ses prédécesseurs en refusant la plupart du temps d'obéir aux scénarios préparés par des conseillers plus sages que lui. Toutefois, il est allé très loin en suivant son propre instinct. Selon mon ami avocat de Washington, « Trump possède un vocabulaire de vingt mots, mais il les utilise de manière très efficace et disciplinée ». Je voulais voir si les vingt mots suffiraient pour impressionner les adhérents de l'Economic Club de New York, tous très conscients du manque manifeste de discipline de ce président aujourd'hui ciblé par une enquête qui pourrait le mener à la destitution.

Si la réalité rattrape Trump, s'il est destitué pour ses crimes et pour ses fantaisies, qui dans l'élite américaine sera à la hauteur pour reprendre les choses en main ?

J'ai donc été surpris de constater que Trump, arborant une cravate rouge, avait suivi pendant 15 minutes son texte préparé, citant avec sérieux les prétendues réussites de son gouvernement. Hausse d'emploi, baisse du taux de chômage, relance du secteur industriel, amélioration de la condition des minorités et des pauvres : on aurait cru entendre un démocrate héritier de Franklin Roosevelt. Peut-être était-il inspiré par l'introduction de la présidente de l'ECNY, Barbara M. Van Allen, qui avait présenté Trump comme « auteur de 14 best-sellers », dont *The Art of the Deal*, considéré comme « un classique des affaires ». Une aubaine pour les étudiants chanceux des écoles de commerce de Harvard et de Columbia, dont la présence dans la salle de bal avait été annoncée en grande pompe par M^{me} Van Allen.

Mais le p.-d.g. en chef n'a pas pu contrôler sa tendance à l'exagération — encore moins que la pauvre Van Allen —, et il a bien fallu qu'il laisse libre cours à son imagination. Brusquement, le discours a dérapé dans un sens plus normalement trumpien. Se moquant des taux d'intérêt négatifs offerts par des banques européennes, Trump a ricané, « donnez-m'en... je veux de cet argent ». Dans mon coin de la salle, autour de la table 121, de nombreux courtiers et comptables ont applaudi avec des visages hilares. En fait, c'est leur boulot de soutirer sans relâche de l'argent à leurs clients, et Trump, décomplexé dans ce domaine, ne peut que plaire aux « petites gens » de la finance. À ma droite, Bob, visiblement content, suivait avec concentration sur son iPhone les mouvements de la Bourse minute par minute, afin, j'imagine, de gagner quelques sous crachés par les courants d'un marché stimulé par le langage loufoque de Trump.

Par contre, parmi les sièges prestigieux plus proches du podium, où étaient installés les financiers haut de gamme, j'ai remarqué nettement moins d'approbation. Peut-être parce qu'ils s'attendaient à la suite. Faisant l'éloge de sa fille Ivanka, dont le rôle officiel est de promouvoir de l'emploi mieux payé avec de meilleures compétences pour les ouvriers américains, Trump s'est lancé dans une narration qui a peut-être battu ses propres records d'inventions absurdes : « Elle veut que ces gens aient des vies formidables » et, grâce à cette ambition, « elle a maintenant créé 14 millions d'emplois », ce qui est bien davantage que sa plus modeste ambition, il y a deux ans, de seulement 500 000. Ce chiffre spectaculaire augmente de jour en jour, a déclaré le fier papa. Une bonne partie de l'auditoire a réagi par des applaudissements. L'un des invités à ma table, qui n'a pas participé à l'enthousiasme général, était un vieil ami de George W. Bush qui a tenu des postes importants au cours des deux gouvernements de son camarade de Yale. En tant qu'expert en finances publiques et privées, ce monsieur m'a poliment conseillé de me méfier des affirmations de Trump, entre autres, au sujet de sa fille.

Comment analyser la bizarre conduite de Trump ? Selon le psychologue Robert Jay Lifton, expert au sujet des cultes, Trump serait incapable de suivre les conseils de quiconque ou de maîtriser ses propres paroles ridicules, car il est « solipsiste » et non pas, comme beaucoup le disent, narcissique. Pour paraphraser *Le Petit Robert*, « il n'y aurait » pour le président « d'autre réalité que lui-même ».

Je ne dis pas que Trump, tactiquement, a nécessairement tort de parler comme un fou — la discipline médiatique et mentale a des limites. Le 14 mars 2008, jour de la chute catastrophique de la banque Bear Stearns, le gentilhomme président George W. Bush, devant le même auditoire dans cette même salle, a fait l'exact contraire de Trump. Alors que le système financier global était au bord de la faillite, Bush a fait rire tout le monde — « il semble que je sois arrivé à un moment intéressant » — et il s'est mis à réciter des clichés écrits d'avance comme si de rien n'était. Avait-il fait mieux que Trump ?

Si la réalité rattrape Trump, s'il est destitué pour ses crimes et pour ses fantaisies, qui dans l'élite américaine sera à la hauteur pour reprendre les choses en main ?

John R. MacArthur est éditeur de Harper's Magazine. Sa chronique revient au début de chaque mois.

III ENVIRONNEMENT

Quel doit être le rôle du Québec à la COP25 ?

Caroline Brouillette

Experte en changements climatiques, Équiterre

Eddy Pérez

Analyste des politiques internationales, Réseau action climat

Denis Côté

Analyste des politiques, AQOCI

Diego Creimer

Affaires publiques et communications, Fondation David Suzuki

C'est sur fond de tensions sociales, du Liban au Chili en passant par Hong Kong, l'Iran et la Bolivie, et de mobilisation populaire environnementale que se déroulera la 25^e conférence des parties (COP25) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

La colère sociale et les grèves pour le climat sont issues d'une même frustration : les politiciens font la sourde oreille aux revendications de leurs citoyens et ils n'ont pas le courage de prendre les décisions qui s'imposent pour que nos démocraties et notre planète soient plus en santé.

Alors que se réuniront à Madrid les États membres de la CCNUCC et de l'Accord de Paris du 2 au 13 décembre prochains, quel devrait être le rôle du Québec lors de cette rencontre internationale incontournable ?

Avec les plans climatiques des États actuels, nous nous dirigeons vers un réchauffement supérieur à 3 degrés Celsius, ce qui serait catastrophique pour les individus, les communautés et la biodiversité. Nous sommes très loin de l'objectif mondial visant à atteindre zéro émission nette en 2050, ce qui constitue une condition indispensable pour limiter le réchauffement à 1,5 °C. La COP25 à Madrid est l'occasion pour les États et les régions de confirmer qu'ils reverront leurs plans climatiques à la hausse en prévision de la COP26.

Transition juste

Le Québec devra être un intervenant actif lors de cet événement, car il fait partie des grands émetteurs : seuls six États ont une consommation d'énergie par habitant supérieure à celle du Québec : le Canada, les États-Unis, Trinité-et-Tobago, le Qatar, l'Islande et le Luxembourg.

Le gouvernement du Canada a aussi annoncé qu'il souhaite réviser sa cible en campagne électorale, et le Québec ne peut d'ailleurs plus se targuer d'être le leader parmi les provinces alors que la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique viennent tout juste d'annoncer des plans climat plus ambitieux que le nôtre.

La démarche en cours visant l'élaboration du Plan d'électrification et changements climatiques (PECC), dont on attend le dévoilement au début 2020, sera inadéquate si elle ne s'accompagne pas d'une révision de nos objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES).

À Madrid, le Québec doit envoyer un signal clair non seulement sur le fait qu'il planifiera une décarbonisation rapide de notre économie, mais aussi sur le fait qu'elle se fera de manière juste. Notre projet de transition écologique doit être un projet de société à l'écoute des travailleurs, mais aussi des populations marginalisées. La transition énergétique du Québec doit absolument être une transition juste.

Comptabilité créative verte

Dans une perspective de justice climatique, les États du Nord, qui sont les plus grands responsables de la crise climatique, doivent apporter une juste contribution. Ils doivent réduire de manière urgente leurs propres émissions et assurer une transition juste. Ils doivent également appuyer les groupes qui en subissent les pires conséquences : les populations du Sud, les



Venise, une ville noyée par le tourisme

ALEXANDRE SHIELDS
À VENISE
LE DEVOIR

Dans le petit local de l'organisation citoyenne Gruppo 25 aprile, qui milite pour la protection des droits des Vénitiens, l'avocat Marco Gasparinetti dirige une réunion d'urgence. Une trentaine de résidents d'un immeuble à logements de Venise, géré par l'Église catholique, ont reçu un avis d'expulsion. Et pour que les locataires choisissent de partir rapidement, l'électricité a été coupée.

Pourquoi cet immeuble doit-il être vidé de ses occupants? « On ne nous l'a pas dit, mais on a entendu dire qu'il sera converti en hôtel », explique une locataire qui a demandé l'anonymat, mais qui réside dans ce bâtiment plutôt mal entretenu et qui craint de ne pas pouvoir trouver un nouveau logement dans cette ville où le prix des loyers a explosé depuis quelques années. Si les appartements des 30 locataires expulsés ne sont pas convertis en un nouvel hôtel, ils seront probablement rénovés pour être mis en location sur Airbnb, ou à travers un réseau en marge de la loi.

Le cas de ces locataires n'est absolument pas exceptionnel, souligne Marco Gasparinetti, qui constate depuis des années l'exode des citoyens de Venise. « Le projet est de vider la ville de tous ses habitants, pour mettre à profit chaque mètre carré. Le tourisme est la seule vache à lait qui compte », laisse-t-il tomber. À coups d'expulsions et de rachats d'immeubles, Venise se vide en effet de ses Vénitiens. Ils sont 1 000 à 1 500 à être ainsi forcés à l'exil « sur la terre ferme » chaque année. Et en à peine 40 ans, la population de cette ville à l'art de vivre si particulier a été réduite de moitié. Ils ne sont plus que 52 000 aujourd'hui. Même le maire de Venise n'habite pas à Venise.

« Il n'y a plus de vie à Venise, parce que nous sommes trop peu. Quand je suis né, nous étions plus de 120 000, alors que, maintenant, nous sommes à peine plus de 50 000. Et tout est désormais consacré au tourisme de masse », déplore Walter Busolin, un Vénitien qui tient une petite boutique d'objets en verre de Murano et qui dit aujourd'hui ne plus reconnaître sa propre ville.

Conséquence très concrète de cet exode et de la préséance absolue donnée au tourisme, qui attire bon an mal an plus de 30 millions de personnes selon les données officielles, la plupart des commerces de proximité ont carrément disparu. « Avec à peine 50 000 habitants, pour plus de 30 millions de touristes, on ne compte pas. Et comme nous ne sommes plus rentables, on préfère ouvrir dix boutiques d'objets touristiques, plutôt qu'une boulangerie ou une cordonnerie. Il n'y a plus non plus de magasin de meubles ou d'électroménagers », explique Christine Adam, guide touristique et Française venue vivre à Venise il y a de cela plus de 25 ans.

Cette « monoculture touristique » a surtout poussé le prix des loyers à la hausse, chassant les Vénitiens de leurs appartements. « On nous enlève le droit fondamental au logement. C'est de pire en pire. J'ai dû déménager plus d'une dizaine de fois en 15 ans. On se retrouve souvent dans des situations ubuesques et le problème, c'est le coût du loyer. Pour le salaire moyen, le logement est inabordable », fait valoir M^{me} Adam.

Pour Marco Gasparinetti, « l'ennemi public numéro un à Venise, c'est Airbnb ». Les propriétaires d'immeubles peuvent en effet quadrupler leurs revenus mensuels en louant leurs logements à des touristes, plutôt qu'à des citoyens. Ceux qui ont les moyens de posséder un parc locatif sont donc les principaux bénéficiaires de ce tourisme, qui ne cesse de prendre de l'expansion dans la Sérénissime.

Qualité de vie gâchée

Cette masse de touristes qui déferle sur une ville striée de canaux, sans véritables rues et très dépendante du trans-



Venise



port par bateaux, représente aussi une nuisance quotidienne pour les citoyens de la ville, raconte Marco Gasparinetti, qui vit à Venise avec sa femme et sa fille.

« Autrefois, les touristes qui venaient ici discutaient avec les Vénitiens. Ils étaient les bienvenus. Mais maintenant, nous sommes parfois impatients et brusques, parce que nous en avons marre. Il est parfois impossible de traverser un pont, parce qu'il y a trop de touristes qui s'arrêtent pour prendre des photos. Ça gâche notre qualité de vie. Et tout ça pour quoi? Pour des touristes qui viennent passer à peine quelques heures à Venise, avant de repartir », souligne-t-il.

Sommelière québécoise installée à Venise depuis trois ans avec son compagnon, Mathilde Lambert a d'ailleurs dû apprendre à circuler au milieu des quelque 100 000 touristes qui peuvent débarquer chaque jour à Venise, en haute saison touristique. « Il faut adapter nos déplacements pour éviter les rues fréquentées par les groupes de touristes. On sait où il faut aller pour éviter les pires achalandages. Mais dans le centre de Venise, c'est difficile à vivre. »

L'administration municipale a également dû lancer une campagne, nommée « #EnjoyRespectVenezia », assortie d'amendes, pour réduire les nuisances causées par les touristes: baignade dans les canaux de la ville, nourrissage des oiseaux, pique-niques improvisés un peu partout, déchets jetés par terre, tenue inappropriée dans la basilique Saint-Marc, etc. « Avec Airbnb et les voyages à rabais, on voit presque seulement des touristes qui se foutent de Venise, de son histoire et de sa culture. Ils ne comprennent même pas pourquoi nous avons des boutiques où l'on vend des objets en verre, parce qu'ils ne connaissent pas le verre de Murano. Ils viennent ici pour faire des selfies », lance Walter Busolin.

Pour plusieurs Vénitiens, les imposants navires de croisière qui défilent littéralement à l'entrée de la ville constituent aussi un problème majeur, notamment parce que leur batillage fragilise la base des immeubles construits au fil de l'eau. En 2016, l'UNESCO avait même exigé que les bateaux ne puissent plus s'amarrer devant la place Saint-Marc, sans quoi elle menaçait d'inscrire Venise sur la liste des sites du patrimoine mondial en péril.

Leur lieu d'amarrage a finalement été déplacé un peu plus loin, ce qui signifie qu'ils continuent de passer devant la place Saint-Marc, avant de naviguer entre les secteurs Dorsoduro et Giudecca. « Les navires de croisière entrent dans Venise comme des éléphants dans un magasin de porcelaine. C'est un véritable cancer », laisse tomber Christine Adam. En plus des problèmes d'érosion pour la ville, elle souligne que ces imposants navires provoquent aussi une augmentation marquée de la pollution atmosphérique, dans cette ville sans voitures. Mais après un accident impliquant un navire qui a heurté un quai de Venise en juin, les autorités ont choisi de déplacer une partie du trafic vers un terminal situé à l'extérieur de la ville.

Y a-t-il trop de touristes à Venise? « C'est un débat qui dure depuis plusieurs années, mais oui, il y a objectivement trop de touristes, et les gens sont trop mal distribués sur l'année, avance la guide. Certaines journées, lors de la haute saison, il peut y avoir plus de 90 000 touristes, alors que certaines analyses ont déjà démontré que la ville pourrait normalement accueillir un maximum de 30 000 personnes par jour. »

Le problème, souligne Marco Gasparinetti, c'est que l'essor du secteur touristique est défendu par les autorités politiques locales, alors qu'on prévoit une croissance continue du nombre de visiteurs au cours des prochaines années. Résultat: « On sacrifie la protection du patrimoine culturel et de la communauté humaine pour continuer de profiter de la poule aux œufs d'or. Mais on ne peut plus laisser Venise être dévorée par le tourisme de masse. Il y a vraiment un problème de mauvaise gestion du tourisme depuis plusieurs années et nous sommes en train de couler à cause de cela. Il y a les marées venues de la mer Adriatique et il y a les marées touristiques. »

Ce reportage a été financé grâce au soutien du Fonds de journalisme international Transat-Le Devoir.



Continuant de passer devant la place Saint-Marc, les bateaux de croisière figurent parmi les principaux problèmes pour les résidents de Venise. Ces derniers déplorent aussi que de plus en plus de touristes ne s'intéressent pas autant à la culture vénitienne qu'aux égoportraits qu'ils pourront réaliser devant les attraits de la Sérénissime. PHOTOS ANNICK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS DE DÉCÈS- LE MÉMORIEL

Téléphone
514 525-1149
Courriel
deces@lememorial.com

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.